

Pèlerinage paroissial à Nevers

« Heureux les pauvres de cœur »

Mt 5,3



Vivre l'humilité à l'image
de sainte Bernadette

Sur les pas de Sainte Bernadette Soubirous
au couvent Saint-Gildard
Jeudi 10 mai 2018

Programme de la journée :

Départ à 6h de Chanteloup et Carrières

Voyage en car de tourisme

Messe à la cathédrale de Nevers

Visite guidée du sanctuaire ; châsse de sainte Bernadette

Temps de Parole et de prière

Retour vers 21h30/22h

Chaque participant apportera son pique-nique

Participation aux frais :

25 € par personne ; 40 € par couple (même foyer) ; 5 € pour -12 ans

Bulletins d'inscription disponibles dans les lieux de culte et les accueils
paroissiaux, à remettre avant le 1^{er} mai aux secrétariats avec le paiement.

Toute inscription doit être accompagnée du bulletin.



Chanteloup les Vignes
20 avenue de Poissy 01.39.74.65.22
Mails : paroisse.chanteloup@orange.fr
Site Internet : <http://paroisses-carrieres-chanteloup.fr>



L'Arc en ciel mi-mars 2018

Bulletin d'information



Carrières sous Poissy
557 Grande Rue - 01.39.74.79.65
presbytere.carrieres@free.fr

Y-a-t-il des aliments interdits pour le chrétien ?

Cette question surgit chez nombre de personnes quand elles sont en face de croyants d'autres confessions religieuses, qui leur disent qu'il est interdit de manger certains aliments au nom de la foi. Qu'en est-il pour les chrétiens ?

- **En lisant l'Ancien Testament**, on constate qu'à la création Dieu a dit à l'homme : " *Tout ce qui foisonne sur la terre est à votre disposition ; tout ce qui bouge et vit sera votre nourriture* " (Gn 9, 2-3). Mais aussitôt, on voit surgir les passages des interdits alimentaires, tels que Genèse 9, 4 où il est interdit de manger " la viande avec son sang », car on croyait que l'âme résidait dans le sang (Lv 1, 34.39 ; 19, 26 ; 17, 11 ; Dt 12, 23). La graisse des animaux était aussi interdite (Lv 1, 22). Dans le Lévitique (11, 1-23) et son parallèle Deutéronome (14, 3-21), on défend de manger du chameau, du lièvre, du porc, de l'autruche et une longue série d'animaux aquatiques, d'oiseaux, de reptiles et d'autres bestioles ailées. Tout ce qui entre en contact avec ces animaux devient aussi impur.

- **Dans le Nouveau Testament**, on ne retrouve pas les interdictions alimentaires. Elles ont été radicalement annulées par Jésus-Christ qui déclara que " *tous les aliments sont purs* (Mc 7, 14-22). Un jour, il interpellait ses disciples en disant : « *Êtes-vous donc sans intelligence, vous aussi ? Ne comprenez-vous pas que tout ce qui entre dans l'homme, en venant du dehors, ne peut pas le rendre impur, parce que cela n'entre pas dans son cœur, mais dans son ventre, pour être éliminé ? ...Ce qui sort de l'homme, c'est cela qui le rend impur. Car c'est du dedans, du cœur de l'homme, que sortent les pensées perverses : inconduites, vols, meurtres... méchancetés, orgueil et démesure... »*

- **Mais après Jésus**, les juifs continuaient à s'accrocher à leurs lois et coutumes concernant tous ces interdits, et faisaient de durs reproches aux premiers chrétiens convertis du judaïsme (Ac 15, 13-19 et 21, 20). Même chez les Apôtres, il y eut des réticences (Ac 10, 9-16 et 11, 1-18). Face à cela, Saint Paul déclara : « *Que personne ne vous critique pour ce que vous mangez ou buvez... "Tout cela n'était que des ombres et la*

réalité, c'est le Christ... (Col 2, 16-17 ; 20-23). Dans sa première lettre à Timothée, Paul blâme ceux qui défendaient, entre autres choses, de manger certains aliments créés par Dieu, car « *tout ce que Dieu a créé est bon, et rien n'est à rejeter si on le prend dans l'action de grâce* » (1 Tm 4, 3-4). » *Ce n'est pas un aliment qui nous rapprochera de Dieu. Si nous n'en mangeons pas, nous n'avons rien de moins, et si nous en mangeons, nous n'avons rien de plus* ». (1 Co 6, 13 et 8, 7-13).

- **C'est seulement en temps de carême** que l'Église demande à ses fidèles de jeûner et de s'abstenir de la viande le mercredi des Cendres et le vendredi Saint. On peut aussi jeûner les autres vendredis de carême en s'unissant aux souffrances du Christ.

En conclusion, il nous faut toujours lire l'Ancien Testament à la lumière du Nouveau Testament, parce que Jésus-Christ, Dieu fait homme, a mené à sa perfection l'ancienne loi en abolissant les coutumes qui, pour les juifs, étaient des pratiques très importantes.

Vivre le carême avec le CCFD

Le CCFD – Terre solidaire accueille pendant le temps de carême des partenaires dont il finance les projets de développement grâce en particulier à la quête impéree.

Cette année nous accueillons dans notre diocèse, un partenaire du Congo démocratique : Théogène Kambere de Kivu pour présenter l'action de son association « UWAKI » qui a pour mission d'améliorer le statut socio-économique et politique de la femme congolaise dans la région au nord-est de la RDC en proie à des conflits armés. Théogène Kambere interviendra le - **Mardi 20 à Trappes**.

Si vous souhaitez y participer, vous pouvez contacter Catherine TALEB au 06 43 69 93 17 ou par mail: catherine.talebmeynard@orange.fr

Grand ménage à l'église Saint-Roch

Le samedi 24 mars à 13h30

Les paroissiens sont invités à venir nombreux pour rendre plus belle notre église, pendant les fêtes pascales. Chacun pourra apporter le matériel nécessaire au nettoyage (sol, mobilier, plafond).
Merci pour votre aide.



Sont partis vers le Père à Chanteloup

Mme Annette BOAISNE

Mr Pascal VALLIN

Table Ouverte Paroissiale (TOP)

Dans le but de partager la joie pascale, un repas solidaire et fraternel ouvert à tous sera organisé le lundi 02 avril 2018 à 13h à la chapelle de Chanteloup. Il sera préparé par l'équipe du groupement de la TOP. Ceux qui veulent y participer peuvent contacter Cécilia 06 23 83 08 89 (CLV) et Olinda 06 18 25 48 47 (CSP)

Deviendront enfants de Dieu à Chanteloup

Tessia MENDES baptême le 1^{er} avril après la messe

Fiora JEAN-LOUIS baptême le 1^{er} avril après la messe

Eveil à la Foi à la chapelle Notre Dame d'Espérance

Mercredi 21 mars et mercredi 04 avril de 14h45 à 15h45

Rencontre ACO

Vendredi 23 mars à la chapelle Notre Dame d'Espérance à 20h30

Messe à la maison de retraite « le Tilleul »

Vendredi 06 avril à 15h00